

**COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SEPT DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT**

\*\*\*\*\*

**L'AN DEUX MIL DIX HUIT**

**Le 7 DECEMBRE**

**Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,**

**Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Stéfania FLORY, Ginette GARNIER, Sylvie JERDON, Sophie MONTAGNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Renée TORRES, Béatrice BOULANGE et Messieurs Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Pierre GRATALOUP, Hugues JEANTET, Michel LAGIER, Jacques MEILHON, Mario SCARNA, Éric BESSEY, Jean Claude CORBIN, Laurent FOURGEROUX, Jean Luc DUVILLARD.**

**Pouvoirs :**

**M. Jacques FORAT donne pouvoir à Mme Anne-Virginie POUSSE  
M. Patrick BOUVET donne pouvoir à M. Bernard ROMIER  
Mme Chantal VARAGNAT donne pouvoir à Mme Renée TORRES  
M. Eric PRADAT donne pouvoir à M. Jacques MEILHON  
M. Bernard GUY donne pouvoir à M. Hugues JEANTET  
Mme Laurence MEUNIER donne pouvoir à Mme Ginette GARNIER**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mario SCARNA**

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29  
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 22  
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 6  
NOMBRE D'ABSENTS EXCUSES : 1**

**CONVOCATION EN DATE : 30 novembre 2018**

**DATE D'AFFICHAGE : 14 décembre 2018**

**OBJET : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2019**

**N° 2018/059**

VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'en attendant l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 1 228 884 €

Les dépenses en remboursement du capital de la dette peuvent être mandatées de droit avant le vote du budget.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Considérant que le budget 2019 ne sera voté que le 13 février 2019 et que des paiements sont susceptibles d'intervenir dès le mois de janvier, il conviendrait d'autoriser l'ouverture de crédits dans la limite de 25 % des crédits ouverts au titre de l'année précédente, selon le détail ci-dessous :

Chapitre	Opération	Désignation	Ouverture 2019
	192	Travaux bâtiment voirie espaces verts 2019	50 000 €
	804	Local technique et festif	290 240 €
	803	Travaux de mise en	70 000 €

		accessibilité	
	906	Réhabilitation des réseaux eaux pluviales	747 830 €
21		Immobilisations corporelles	25 000 €
TOTAL			1 183 070 €

Où l'exposé du maire,  
LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **AUTORISE** l'ouverture de crédits dans la limite de 25% des crédits ouverts au titre de l'année précédente, selon le détail ci-dessous :

Chapitre	Opération	Désignation	Ouverture 2019
	192	Travaux bâtiment voirie espaces verts 2019	50 000 €
	804	Local technique et festif	290 240 €
	803	Travaux de mise en accessibilité	70 000 €
	906	Réhabilitation des réseaux eaux pluviales	747 830 €
21		Immobilisations corporelles	25 000 €
TOTAL			1 183 070 €

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS  
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER  
Maire de GRÉZIEU-LA-VARENNE

